

BNP Paribas SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale des actionnaires
BNP Paribas SA
16 boulevard des Italiens
75009 PARIS

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP Paribas SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Identification et évaluation du risque de crédit (Se référer aux notes 1, 2.f, 3.b et 3.k de l'annexe aux comptes annuels)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités d'intermédiation bancaire, BNP Paribas est exposé au risque de crédit.</p> <p>BNP Paribas comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités.</p> <p>Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements bilan et hors bilan concernés ou de dépréciations collectives pour les portefeuilles de crédits présentant des risques homogènes et non dépréciés individuellement. Ces provisions collectives sont déterminées à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul : constitution de portefeuilles homogènes, détermination des paramètres de risque applicables et du fait générateur des provisions.</p> <p>Dans certaines conditions, des provisions collectives complémentaires sectorielles ou géographiques prennent en compte des risques identifiés par BNP Paribas et qui ne seraient pas déjà couverts par les provisions individuelles/collectives décrites précédemment.</p> <p>Au 31 décembre 2018, le montant total des encours bilan exposés au risque de crédit s'élève à 456 milliards d'euros ; le montant total des dépréciations s'élève à 5 644 millions d'euros.</p> <p>Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit, l'appréciation de ce risque faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour ce qui concerne le risque de crédit aux entreprises, les encours par contrepartie pouvant représenter des montants importants.</p>	<p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle de BNP Paribas et testé les contrôles manuels ou informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations.</p> <p>Nous avons également réalisé en date d'arrêté des travaux sur les encours et/ou portefeuilles les plus significatifs ainsi que les financements accordés aux entreprises dans des secteurs économiques et zones géographiques plus sensibles.</p> <p>Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notation des contreparties entreprises : nous avons revu le risque des contreparties significatives pour lesquelles la revue périodique de notation n'avait pas été réalisée au 31 décembre 2018 par BNP Paribas ; nous avons par ailleurs apprécié le niveau de risque d'une sélection d'encours estimés sains par la direction ; - Evaluation des dépréciations constituées sur base individuelle : nous avons vérifié qu'une revue périodique des contreparties sous surveillance était effectuée par BNP Paribas et avons apprécié, sur base d'échantillons, les hypothèses et données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ; - Evaluation des dépréciations collectives : avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, nous avons apprécié les méthodologies retenues par BNP Paribas sur les différents périmètres et l'efficacité des contrôles relatifs à la qualité des données. <p>Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit.</p>

Valorisation des instruments financiers (Se référer aux notes 1, 3.c, 3.h, 3.i et 6.c de l'annexe aux comptes annuels)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Dans le cadre de ses activités de marché, BNP Paribas détient des instruments financiers actifs et passifs évalués au bilan à la valeur de marché.</p> <p>Cette valeur de marché est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés directement observables, de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement observables ou de modèles de valorisation avec des paramètres majoritairement non observables.</p> <p>Les valorisations obtenues peuvent faire l'objet d'ajustements de valeur complémentaires afin de prendre en compte certains risques spécifiques de marché, de liquidité ou de contrepartie.</p> <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces instruments peuvent donc comporter une part significative de jugement quant au choix des modèles et des données utilisées.</p> <p>Au 31 décembre 2018, la valeur de marché des titres de transaction s'élève à 148 482 millions d'euros, celle de la position nette positive des opérations fermes est évaluée à 9 749 millions d'euros, et la valeur de marché de la position nette acheteuse des opérations conditionnelles est évaluée à 3 467 millions d'euros.</p> <p>En raison du caractère significatif des encours et du recours au jugement dans la détermination de la valeur de marché, nous estimons que l'évaluation des instruments financiers constitue un point clé de l'audit, en particulier pour ce qui concerne les instruments dont la valorisation nécessite le recours à des paramètres non observables.</p>	<p>Nous avons vérifié avec l'aide de nos spécialistes en valorisation que les contrôles clés de BNP Paribas en matière de valorisation des instruments financiers fonctionnent correctement, notamment ceux relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'approbation et la revue régulière par la direction des risques des modèles de valorisation ; - à la vérification indépendante des paramètres de valorisation ; - à la détermination des ajustements de valeur. <p>Nos spécialistes en valorisation ont par ailleurs procédé, sur la base d'échantillons, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de la pertinence des hypothèses et des paramètres retenus ; - l'analyse des résultats de la revue indépendante des paramètres par BNP Paribas ; - la réalisation de contre-valorisations indépendantes en utilisant nos propres modèles. <p>Nous avons également analysé sur la base d'échantillons les éventuels écarts entre les valorisations et les appels de collatéral avec les contreparties.</p> <p>Nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées en annexe.</p>

Evaluation des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées (Se référer aux notes 1, 3.c et 3. e de l'annexe aux comptes annuels)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>Les titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette comptable de 66,8 milliards d'euro.</p> <p>Ils sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.</p> <p>La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation de flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué ou les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titres.</p> <p>Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Compte tenu du poids des titres de participation au bilan, de la sensibilité des modèles utilisés aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation de ces titres comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à apprécier, sur la base d'échantillons, la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction pour déterminer les valeurs d'utilité ; - à tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société. <p>Enfin, nous avons examiné les informations relatives aux titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées publiées en annexe.</p>

Evaluation du risque juridique relatif aux investigations des autorités réglementaires et administratives et aux actions de groupe (Se référer aux notes 2.f et 3.k de l'annexe aux comptes annuels)	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où la Société est présente, aux réglementations applicables aux secteurs d'activité dans lesquels elle opère. En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, la Société pourrait être exposée à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales. Elle pourrait également subir des pertes à la suite de contentieux privés en lien ou non avec ces sanctions.</p> <p>L'enregistrement éventuel d'une provision pour couvrir les conséquences des investigations relatives à un non-respect de certaines réglementations fait appel au jugement en raison de la difficulté à estimer l'issue des procédures réglementaires.</p> <p>L'enregistrement éventuel de provisions relatives aux actions de groupe et autres contentieux privés fait également appel au jugement de la direction.</p> <p>Compte tenu de la multiplication des investigations des autorités réglementaires et administratives, des actions de groupe à l'encontre des établissements financiers depuis quelques années et de l'importance du jugement de la direction dans l'estimation des provisions, nous considérons que ce risque constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif d'identification et d'évaluation du risque juridique relatif aux investigations des autorités réglementaires et administratives et aux actions de groupe, en procédant notamment à des entretiens trimestriels avec les fonctions juridiques de BNP Paribas SA.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre connaissance des analyses préparées par les directions juridiques ou financières à chaque arrêté trimestriel ; - interroger les cabinets d'avocats spécialisés avec lesquels BNP Paribas est amené à travailler dans le cadre de ces litiges.

Contrôles généraux informatiques	
Risque identifié	Réponse du collège des commissaires aux comptes face à ce Risque
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels de BNP Paribas SA.</p> <p>L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, représente un point clé de l'audit.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.</p>	<p>Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;- évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de consolidation, de rapprochement automatique) ;- examen du contrôle des habilitations pour la saisie des écritures manuelles.- réalisation le cas échéant de procédures d'audit complémentaires.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce. Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les

engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BNP Paribas SA par l'assemblée générale du 23 mai 2006 pour le cabinet Deloitte & Associés, du 26 mai 1994 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 23 mai 2000 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans sa 25^{ème} année et le cabinet Mazars dans sa 19^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de BNP Paribas SA.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense, Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 5 mars 2019

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Laurence Dubois

PricewaterhouseCoopers Audit



Patrice Morot

Mazars



Virginie Chauvin



ETATS FINANCIERS DE BNP

PARIBAS SA

31 décembre 2018



SOMMAIRE

Table des matières

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	3
BILAN AU 31 Décembre 2018	4
Note 1 RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS SA	5
Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	17
2.a Marge d'intérêts	17
2.b Revenus des titres à revenu variable	17
2.c Commissions	18
2.d Gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de négociation	18
2.e Gains ou pertes sur les opérations de portefeuille de placement et assimilés	18
2.f Coût du risque	19
2.g Gains ou pertes sur actifs immobilisés	21
2.h Impôt sur les bénéfices	22
Note 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 Décembre 2018	23
3.a Créances et dettes envers les établissements de crédit	23
3.b Opérations avec la clientèle	24
3.c Titres détenus	26
3.d Actions propres	28
3.e Immobilisations financières	29
3.f Dettes représentées par un titre	30
3.g Emprunts obligataires	31
3.h Autres actifs et passifs	32
3.i Comptes de régularisation	33
3.j Immobilisations d'exploitation	34
3.k Provisions	35
3.l Dettes Subordonnées	37
Note 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET SUR TITRES	43
4.a Engagements de financement	43
4.b Engagements de garantie et sur titres	43
4.c Instruments financiers donnés ou reçus en garantie	44
Note 5 REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	45
5.a Frais de personnel	45
5.b Engagements sociaux	46
Note 6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	48
6.a Evolution du capital	48
6.b Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2018	49
6.c Notionnel des instruments financiers	50
6.d Informations sectorielles	51
6.e Echéanciers des emplois et des ressources	52
6.f Etats et territoires non coopératifs	53
Note 7 L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2018 ET LA MISE EN DISTRIBUTION DE DIVIDENDE	54
Note 8 PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA	55
Note 9 INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA EN 2018 PORTANT SUR AU MOINS 5% DU CAPITAL DE SOCIETES FRANCAISES	63

**COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018**

<i>En millions d'euros</i>	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Intérêts et produits assimilés	2.a	19 702	16 375
Intérêts et charges assimilées	2.a	(15 338)	(11 468)
Revenus des titres à revenu variable	2.b	4 520	1 751
Commissions (produits)	2.c	5 541	5 333
Commissions (charges)	2.c	(1 059)	(991)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	2.d	3 282	3 438
Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.e	169	717
Autres produits d'exploitation bancaire		152	94
Autres charges d'exploitation bancaire		(159)	(259)
PRODUIT NET BANCAIRE		16 810	14 990
Frais de personnel	5.a	(6 116)	(6 341)
Autres frais administratifs		(4 872)	(4 651)
Dotation aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(608)	(729)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 214	3 269
Coût du risque	2.f	(332)	(325)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 882	2 944
Pertes nettes sur actifs immobilisés	2.g	(408)	(128)
Dotations nettes aux provisions réglementées		(4)	(4)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		4 470	2 812
Impôt sur les bénéfices	2.h	557	345
RESULTAT NET		5 027	3 157

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2018**

<i>En millions d'euros, au</i>	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF			
Caisse, banques centrales		165 621	155 690
Effets publics et valeurs assimilées	3.c	152 521	123 154
Créances sur les établissements de crédit	3.a	228 514	222 066
Opérations avec la clientèle	3.b	450 162	434 014
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.c	91 306	87 413
Actions et autres titres à revenu variable	3.c	1 614	1 344
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	3 501	3 719
Parts dans les entreprises liées	3.c	63 284	62 738
Immobilisations incorporelles	3.j	2 665	2 548
Immobilisations corporelles	3.j	2 504	2 508
Actions propres	3.d	38	43
Autres actifs	3.h	134 416	146 781
Comptes de régularisation	3.i	71 232	71 253
TOTAL ACTIF		1 367 378	1 313 271
DETTES			
Banques centrales		1 207	1 086
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	249 147	230 687
Opérations avec la clientèle	3.b	567 227	547 097
Dettes représentées par un titre	3.f	133 959	125 829
Autres passifs	3.h	252 866	246 517
Comptes de régularisation	3.i	68 304	70 618
Provisions	3.k	1 681	2 191
Dettes subordonnées	3.l	23 864	21 431
TOTAL DETTES		1 298 255	1 245 456
CAPITAUX PROPRES			
	6.b		
Capital souscrit		2 500	2 498
Prime d'émission		23 222	23 175
Réserves		38 374	38 985
Résultat de l'exercice		5 027	3 157
TOTAL CAPITAUX PROPRES		69 123	67 815
TOTAL PASSIF		1 367 378	1 313 271
HORS BILAN			
	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement	4.a	305 735	257 400
Engagements de garantie	4.b	116 498	125 134
Engagements sur titres	4.b	15 774	14 666
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	4.a	146 152	115 683
Engagements de garantie	4.b	212 576	207 416
Engagements sur titres	4.b	27 677	19 366



Notes annexes aux états financiers des comptes sociaux

NOTE 1 RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS SA

Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements bancaires tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la Banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à



nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ».

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts », tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération - les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération - sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne.



Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas SA, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

TITRES

Le terme « Titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire - qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

A compter du 1^{er} janvier 2018, les titres de transaction acquis ou cédés dans le cadre de contrats dont les modalités imposent la livraison des titres dans un délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné sont désormais enregistrés au bilan en date de règlement. Ce changement est sans impact sur le compte de résultat et les capitaux propres d'ouverture. Les autres catégories de titres acquis ou cédés dans les mêmes conditions restent comptabilisées en date de transaction. Ce changement de méthode a été effectué afin de fournir une meilleure information sur les opérations.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

• Titres de transaction

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés dans la rubrique « Titres de transaction », et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une Bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) ;
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.



Dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres de transaction peuvent être reclassés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée.

De même, lorsque les titres de transaction à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement ».

Les dispositions de chaque catégorie concernée sont applicables à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

• **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

Dans le cas de situations exceptionnelles nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres ne sont plus négociables sur un marché actif, les titres classés dans la catégorie « Titres de placement » peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » et doivent être identifiés au sein de ce portefeuille. Ces titres sont alors comptabilisés selon les dispositions relatives à la catégorie « Titres d'investissement ».

• **Titres de l'activité de portefeuille**

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours sur une période d'un mois.



- **Titres d'investissement**

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'existent l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants. Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ».

Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle de reclassement des autres titres détenus décrite au paragraphe précédent.

- **Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenu variable détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le Groupe.

Les titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est considérée au moins égale au coût quand le cours de Bourse à la clôture n'est pas inférieur de plus de 20 % au coût et que le cours de Bourse n'est pas inférieur au coût depuis les 12 derniers mois consécutifs. Au-delà, si l'évaluation multicritère fait apparaître que la valeur comptable doit être dépréciée, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de Bourse. Il en est de même en tout état de cause, si le cours de Bourse est inférieur au coût depuis 24 mois consécutifs ou si le cours de



Bourse à la clôture est inférieur de 50 % au coût ou encore si le cours moyen sur 12 mois est inférieur de plus de 30 % au coût. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de Bourse moyen du mois précédent la clôture.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

• **Actions propres**

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement. Les actions attribuées aux salariés des filiales et succursales de BNP Paribas SA sont refacturées à celles-ci, selon les dispositions locales applicables.

Les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés ne sont pas dépréciées, en raison de la constitution au passif d'une provision déterminée en fonction des services rendus par les bénéficiaires.

- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt différé n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.



Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur significative, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation sauf dans le cas du fonds commercial et du mali technique résiduel (cf. infra) affecté au fonds commercial. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

- le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée dans le temps. Il est donc non amortissable, sans qu'il soit nécessaire d'en justifier. Toutefois, cette présomption est réfutable, ce qui signifie que s'il existe une durée d'utilisation limitée dans le temps, le fonds commercial doit être amorti sur sa durée d'utilisation réelle ou forfaitaire (10 ans) s'il n'est pas possible d'évaluer cette durée de façon fiable. Par ailleurs, si le fonds commercial n'est pas amorti, il doit être soumis à un test de dépréciation annuel qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'indice de perte de valeur.
- Le mali technique résultant des opérations de fusions et assimilées est affecté aux différents éléments apportés dans la limite des plus-values latentes identifiées. Cette affectation est effectuée dans des sous comptes dédiés des actifs concernés et suit les règles d'amortissement et de provisionnement de ces actifs.
- le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents (cf supra) est porté pour son solde net en fonds commercial.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.



Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les provisions pour engagements internationaux sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

PROVISIONS NON LIEES A DES OPERATIONS BANCAIRES

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

COUT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

- **Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture**

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

- **Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction**

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction peuvent être négociés sur des marchés organisés ou assimilés ou sur des marchés de gré à gré.

Les instruments inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation ».



L'évaluation de la valeur de marché est effectuée

- soit par référence à la valeur de cotation lorsque celle-ci est disponible ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix de transactions observés sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Dans tous les cas, des corrections de valeur conservatrices sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle, de contrepartie ou de liquidité.

Certains instruments complexes, généralement réalisés sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments, sont évalués avec des modèles d'évaluation utilisant des paramètres pour partie non observables sur un marché actif.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les opérations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour les opérations initiées à partir du 1^{er} janvier 2005, la marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

- **Autres opérations de transaction sur instruments financiers dérivés**

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le compte de résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques par ensembles homogènes de contrats.

IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALAIRES

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique « Frais de personnel ».



AVANTAGES BENEFICIANT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas SA du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

• Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

• Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'un passif. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.



- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation, ces paramètres tiennent compte des conditions propres au pays de la société. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif n'est comptabilisé que s'il est représentatif d'un avantage économique futur prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

OPERATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales



et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écart de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.



NOTE 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

2.a MARGE D'INTERETS

BNP Paribas SA présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	5 763	(4 159)	3 860	(3 069)
Comptes à vue, prêts et emprunts	4 026	(2 863)	2 723	(2 153)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	1 571	(1 296)	1 003	(916)
Prêts subordonnés	166		134	
Clientèle	10 759	(7 331)	8 905	(4 653)
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	7 321	(3 308)	6 867	(2 556)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	3 428	(4 023)	2 027	(2 097)
Prêts subordonnés	10		11	
Dettes représentées par un titre	42	(3 848)	34	(3 746)
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 950	-	3 397	-
Titres de transaction	75	-	75	-
Titres de placement	2 856	-	3 275	-
Titres d'investissement	19	-	47	-
Instruments de macro-couverture	188	-	179	-
Produits et charges d'intérêts	19 702	(15 338)	16 375	(11 468)

2.b REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Titres de placement et assimilés	78	53
Participations et autres titres détenus à long terme	348	186
Parts dans les entreprises liées	4 094	1 512
Revenus des titres à revenu variable	4 520	1 751

**2.c COMMISSIONS**

En millions d'euros	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	2 089	(514)	2 043	(478)
Opérations avec la clientèle	1 411	(93)	1 312	(86)
Autres	678	(421)	731	(392)
Prestations de services financiers	3 452	(545)	3 290	(513)
Produits et charges de commissions	5 541	(1 059)	5 333	(991)

2.d GAINS OU PERTES SUR LES OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

En millions d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Instruments financiers de taux et opérations sur titres de transaction à revenu fixe	3 701	3 511
Instruments financiers de change	1 299	760
Instruments financiers de crédit	1 082	(966)
Autres instruments financiers et opérations sur titres de transaction à revenu variable	(2 800)	133
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	3 282	3 438

2.e GAINS OU PERTES SUR LES OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

En millions d'euros	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cessions	244	(113)	780	(121)
Provisions	106	(68)	112	(54)
Total	350	(181)	892	(175)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	169		717	



2.f COUT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de BNP Paribas SA ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	(176)	(203)
Clientèle et établissement de crédit	(374)	(302)
Engagement par signature	252	107
Titres	(41)	6
Créances risquées et assimilées	11	(19)
Instruments financiers des activités de marché	(24)	5
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	(226)	(258)
Récupération sur créances amorties	70	136
Coût du risque	(332)	(325)



<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
Solde au 1er janvier	6 689	7 780
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	176	203
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(1 183)	(1 061)
Variation des parités monétaires et divers	688	(233)
Provisions pour créances douteuses ou risques	6 370	6 689

Les provisions se décomposent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
Provisions déduites de l'actif	6 089	6 141
Relatives aux créances sur les établissements de crédit (<i>note 3.a</i>)	157	118
Relatives aux créances sur la clientèle (<i>note 3.b</i>)	5 644	5 736
Relatives aux opérations de crédit-bail		
Relatives aux titres	228	251
Relatives aux instruments financiers des activités de marché	60	36
Provisions inscrites au passif (<i>note 3.k</i>)	281	548
Relatives aux engagements par signature	248	486
Relatives aux créances risquées et assimilées	33	62
Provisions pour créances douteuses ou risques	6 370	6 689

**2.g GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES**

En millions d'euros	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Participations et autres titres détenus à long terme	295	(121)	224	(166)
Cessions	287	(1)	180	(43)
Provisions	8	(120)	44	(123)
Parts dans les entreprises liées	170	(751)	438	(664)
Cessions	79	(53)	41	(153)
Provisions	91	(698)	397	(511)
Immobilisations d'exploitation	2	(3)	41	(1)
Total	467	(875)	703	(831)
Pertes nettes sur actifs immobilisés		(408)		(128)



2.h IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
Impôt courant de l'exercice	506	238
Impôt différé de l'exercice	51	107
Impôt sur les bénéfices	557	345

L'essentiel des conventions d'intégration fiscale signées entre BNP Paribas SA et ses filiales membres du Groupe fiscal repose sur le principe de la neutralité. Ainsi, la filiale membre du Groupe doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles, et d'une manière générale, de tous impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'était pas membre d'un groupe intégré. BNP Paribas SA, en qualité de société mère, enregistre en impôt courant l'économie d'impôt du Groupe d'intégration fiscale en France.



NOTE 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

3.a CREANCES ET DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Prêts et créances	154 592	148 895
Comptes ordinaires débiteurs	7 444	7 196
Comptes à terme et prêts	140 787	135 632
Prêts subordonnés	6 361	6 067
Titres et valeurs reçus en pension	74 079	73 289
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	228 671	222 184
<i>dont créances rattachées</i>	868	534
<i>dont créances douteuses compromises</i>	14	16
<i>dont créances douteuses non compromises</i>	13	25
Dépréciations relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 2.f)	(157)	(118)
Prêts et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	228 514	222 066

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dépôts et emprunts	174 099	169 017
Comptes ordinaires créditeurs	11 444	11 266
Comptes à terme et emprunts	162 655	157 751
Titres et valeurs donnés en pension	75 048	61 670
Dettes envers les établissements de crédit	249 147	230 687
<i>dont dettes rattachées</i>	579	433



3.b OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Prêts et créances	334 178	323 367
Créances commerciales	7 873	2 430
Comptes ordinaires débiteurs	17 476	19 282
Crédits de trésorerie	78 561	73 019
Crédits à l'habitat	80 243	75 055
Crédits à l'équipement	49 328	47 382
Crédits à l'exportation	8 170	9 307
Autres crédits à la clientèle	90 991	95 527
Prêts subordonnés	1 536	1 365
Titres et valeurs reçus en pension	121 628	116 383
Opérations avec la clientèle avant dépréciation - Actif	455 806	439 750
<i>dont créances rattachées</i>	1 350	918
<i>dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France</i>	35	78
<i>dont prêts et créances douteuses non compromises</i>	3 468	3 647
<i>dont prêts et créances douteuses compromises</i>	5 339	5 083
Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle (note 2.f)	(5 644)	(5 736)
Opérations avec la clientèle nettes de dépréciation - Actif	450 162	434 014

Le total des prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciation, ventilé par contrepartie se répartit de la façon suivante :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2018				31 décembre 2017			
	Encours sains	Encours douteux		Total	Encours sains	Encours douteux		Total
	Non compromis	Compromis	Non compromis			Compromis		
Clientèle financière	68 121	61	95	68 277	64 235	324	44	64 603
Entreprises	171 269	1 451	1 667	174 387	164 253	1 401	1 465	167 119
Entrepreneurs	8 678	57	152	8 887	8 679	54	159	8 892
Particuliers	68 940	239	627	69 806	70 107	201	582	70 890
Autres non financiers	7 085	91	1	7 177	6 080	21	26	6 127
Total des prêts et créances nets de dépréciation	324 093	1 899	2 542	328 534	313 354	2 001	2 276	317 631



<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dépôts	418 241	401 173
Comptes ordinaires créditeurs	190 910	178 054
Comptes à terme	157 768	153 561
Comptes d'épargne à régime spécial	69 563	69 558
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial à vue</i>	<i>52 116</i>	<i>52 102</i>
Titres donnés en pension livrée	148 986	145 924
Opérations avec la clientèle - Passif	567 227	547 097
<i>dont dettes rattachées</i>	<i>1 053</i>	<i>874</i>



3.c TITRES DÉTENUS

En millions d'euros, au	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Transaction ⁽¹⁾	104 972	104 972	83 902	83 902
Placement	47 188	51 703	38 898	43 511
<i>dont provisions</i>	<i>(30)</i>		<i>(4)</i>	
Investissement	361	363	354	354
Effets publics et valeurs assimilées	152 521	157 038	123 154	127 767
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	<i>28 179</i>		<i>27 291</i>	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	<i>2 850</i>		<i>2 687</i>	
Transaction ⁽¹⁾	42 775	42 775	38 665	38 665
Placement	48 346	49 671	48 295	50 980
<i>dont provisions</i>	<i>(206)</i>		<i>(174)</i>	
Investissement	185	186	453	473
<i>dont provisions</i>			<i>(12)</i>	
Obligations et autres titres à revenu fixe	91 306	92 632	87 413	90 118
<i>dont titres non cotés</i>	<i>13 117</i>	<i>13 386</i>	<i>13 247</i>	<i>13 885</i>
<i>dont créances rattachées</i>	<i>938</i>		<i>890</i>	
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	<i>7 070</i>		<i>6 144</i>	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	<i>174</i>		<i>260</i>	
Transaction	735	735	687	687
Placement et Titres de l'Activité de Portefeuille	879	1 122	657	930
<i>dont provisions</i>	<i>(241)</i>		<i>(332)</i>	
Actions et autres titres à revenu variable	1 614	1 857	1 344	1 617
<i>dont titres non cotés</i>	<i>832</i>	<i>1 073</i>	<i>615</i>	<i>902</i>
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	<i>428</i>		<i>483</i>	
Participations	2 978	4 628	3 175	4 956
<i>dont provisions</i>	<i>(163)</i>		<i>(161)</i>	
Autres titres détenus à long terme	523	620	544	562
<i>dont provisions</i>	<i>(240)</i>		<i>(193)</i>	
Participations et autres titres détenus à long	3 501	5 248	3 719	5 518
<i>dont titres non cotés</i>	<i>1 990</i>	<i>3 197</i>	<i>2 133</i>	<i>2 825</i>
Parts dans les entreprises liées	63 284	99 013	62 738	96 671
<i>dont provisions</i>	<i>(7 863)</i>		<i>(7 249)</i>	
Parts dans les entreprises liées	63 284	99 013	62 738	96 671

⁽¹⁾Les opérations sur titres de transaction sont désormais comptabilisées en date de règlement alors qu'elles étaient auparavant enregistrées en date de transaction. Les soldes nets comparables au 31 décembre 2017 auraient été respectivement de 82 744 millions d'euros pour les titres de transaction « Effets publics et valeurs assimilés » au lieu de 83 902 millions d'euros et 38 649 millions d'euros pour les titres de transaction « Obligations et autres titres à revenu fixe » au lieu de 38 665 millions d'euros.



Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 529 millions d'euros et 31 371 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 1 562 millions d'euros et 30 651 millions d'euros au 31 décembre 2017.



3.d ACTIONS PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2018		31 décembre 2017
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Transaction	-	-	5
Placement	6	6	6
Titres de participation	32	32	32
Actions propres	38	38	43

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 qui annule et remplace la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2017, BNP Paribas SA a été autorisé à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 73 euros par action inchangé par rapport au 31 décembre 2017, un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, et de couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas SA et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas SA au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

Au 31 décembre 2018, BNP Paribas SA détient 603 827 actions enregistrées en titres de participation avec pour objectif de les annuler.

BNP Paribas SA détient également 122 624 actions enregistrées en titres de placement et destinées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel du Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du plan d'actionnariat salarié du Groupe ou du plan d'épargne d'entreprise.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et conclu avec Exane BNP Paribas, 513 568 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2018 au prix moyen de 60,74 euros et 594 068 actions représentant la totalité du portefeuille, ont été vendues au prix moyen de 59,33 euros, ce qui a mis fin à celui-ci.



3.e IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	1er janv.2018	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31 Déc. 2018	1er janv.2018	Dotations	Reprises	Autres variations	31 Déc. 2018	31 Déc. 2018	31 Déc. 2017
Titres d'investissement (note 3.c)	819	0	(301)	28	546	12		-	(12)	0	546	807
Participations et ATDLT (note 3.c)	4 073	89	(250)	(8)	3 904	354	56	(7)	-	403	3 501	3 719
Parts dans les entreprises liées (note 3.c)	69 987	1 222	(569)	507	71 147	7 249	696	(90)	8	7 863	63 284	62 738
dont mali de fusion sur parts dans les entreprises liées	4 258			-	4 258	3 268	376			3 644	614	990
Actions propres (note 3.d)	32			0	32						32	32
Immobilisations financières	74 911	1 311	(1 120)	527	75 629	7 615	752	(97)	(4)	8 266	67 363	67 296

Le règlement n°2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable a permis de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou de placement au sein du portefeuille de titres d'investissement.

Ces reclassements sont résumés dans le tableau suivant :

En millions d'euros, au	Date de reclassement	Montant à la date du reclassement	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
			Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle
Actifs financiers en provenance du portefeuille de transaction et reclassés		4 404	0	0	236	286
En titres d'investissement	1er octobre 2008	4 404	0	0	236	286

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2017 de BNP Paribas SA aurait inclus un gain de 19 millions d'euros.



3.f DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Titres de créances négociables	106 196	109 817
Emprunts obligataires (<i>note 3.g</i>)	2 278	3 059
Autres dettes représentées par un titre	25 485	12 953
Dettes représentées par un titre	133 959	125 829
<i>dont primes d'émission non amorties</i>	653	647



3.g EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Echéancement des emprunts obligataires émis par BNP Paribas SA, selon les clauses des contrats d'émission :

<i>En millions d'euros</i>	Encours au 31/12/2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 à 2028	Au-delà de 2028
Emprunts obligataires	2 278	327	558	378	285	177	351	202

<i>En millions d'euros</i>	Encours au 31/12/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 à 2027	Au-delà de 2027
Emprunts obligataires	3 059	942	358	564	368	48	587	192

**3.h AUTRES ACTIFS ET PASSIFS**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Instruments conditionnels achetés	77 561	92 139
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	786	3 598
Impôts différés - actif	888	978
Autres actifs divers	55 181	50 066
Autres actifs	134 416	146 781
Instruments conditionnels vendus	71 928	87 761
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	884	2 916
Dettes rattachées aux opérations sur titres	136 966	114 661
Impôts différés - passif	103	25
Autres passifs divers	42 985	41 154
Autres passifs	252 866	246 517

Dans le poste « Autres passifs divers », les dettes fournisseurs de BNP Paribas SA s'élèvent à 97,4 millions d'euros au 31 décembre 2018 et se ventilent de la manière suivante, conformément à l'application de l'article D441-4 du code de commerce.

	Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC (en millions d'euros)	14,8	26,0	16,5	6,1	34,0	82,6
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,27%	0,48%	0,31%	0,11%	0,63%	1,53%
Nombre de factures concernées	2 023					5 490

Les informations relatives aux factures reçues présentées dans le tableau ci-dessus n'incluent pas les opérations de banque et connexes. Les délais de paiement de référence utilisés sont les délais légaux. Concernant les créances clients hors champ des opérations de banque et connexes, il s'agit principalement de créances envers des entités du groupe BNP PARIBAS. Pour les créances et dettes relatives aux opérations de banque et connexes de BNP Paribas SA, qui ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessus, la durée résiduelle des emplois et ressources est présentée en annexe 6.e.



3.i COMPTES DE REGULARISATION

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Réévaluation des instruments dérivés et de change	53 462	49 901
Produits à recevoir	10 539	9 927
Comptes d'encaissement	271	362
Autres comptes de régularisation débiteurs ⁽¹⁾	6 960	11 063
Comptes de régularisation - actif	71 232	71 253
Réévaluation des instruments dérivés et de change	46 499	42 854
Charges à payer	12 233	14 783
Comptes d'encaissement	2 331	425
Autres comptes de régularisation créditeurs ⁽¹⁾	7 241	12 556
Comptes de régularisation - passif	68 304	70 618

⁽¹⁾Les opérations sur titres de transaction sont désormais comptabilisées en date de règlement alors qu'elles étaient auparavant enregistrées en date de transaction. Les soldes nets comparables au 31 décembre 2017 auraient été respectivement de 7 518 millions d'euros pour les « autres comptes de régularisation débiteurs » et 9 943 millions d'euros pour les « autres comptes de régularisation créditeurs ».



3.j IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2018			31 décembre 2017
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	2 717	(2 077)	640	647
Autres immobilisations incorporelles	2 346	(321)	2 025	1 901
Immobilisations incorporelles	5 063	(2 398)	2 665	2 548
Terrains et constructions	2 906	(1 040)	1 866	1 899
Equipement, mobilier, installations	1 939	(1 552)	387	363
Autres immobilisations	143	-	143	132
Immobilisations corporelles - Mali de Fusion	134	(26)	108	114
Immobilisations corporelles	5 122	(2 618)	2 504	2 508



3.k PROVISIONS

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2017	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2018
Provisions pour engagements sociaux	332	103	(159)	187	463
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 2.f)	62	8	(24)	(13)	33
Provisions pour engagements par signature (note 2.f)	486	53	(310)	19	248
Autres provisions					
. liées à des opérations bancaires et assimilées	339	189	(108)	96	516
. non liées à des opérations bancaires	972	66	(595)	(22)	421
Provisions	2 191	419	(1 196)	267	1 681

**Provisions pour risques sur produits d'épargne réglementée**

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	17 937	17 957
dont au titre des plans d'épargne-logement	15 834	15 800
• Ancienneté de plus de 10 ans	3 796	3 883
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 406	6 181
• Ancienneté de moins de 4 ans	3 632	5 736
Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	51	74
dont au titre des plans d'épargne-logement	9	13
Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	135	156
dont décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	0	1
dont provisions constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	135	155
• dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté supérieure à 10 ans	75	88
• dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	37	24
• dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté inférieure à 4 ans	20	41
• dont provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	3	2

Variation des provisions relatives aux produits d'épargne réglementée

En millions d'euros	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement	Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement
Provisions et assimilées constituées en début d'exercice	153	3	171	3
Dotations aux provisions	-	-	-	-
Reprises de provisions	(21)	-	(18)	-
Provisions et assimilées constituées en fin d'exercice	132	3	153	3



3.1 DETTES SUBORDONNEES

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Dettes subordonnées remboursables	14 405	12 331
Dettes subordonnées perpétuelles	9 115	8 781
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	8 397	8 074
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	493	482
Titres participatifs	225	225
Dettes rattachées	344	319
Dettes subordonnées	23 864	21 431

Dettes subordonnées remboursables

Les dettes subordonnées remboursables émises par BNP Paribas SA sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts émis par BNP Paribas SA ayant fait l'objet d'un placement international peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call-option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

En 2017, quatre dettes subordonnées émises ont fait l'objet d'un remboursement à l'échéance ou avant l'échéance conformément à la date fixée dans la notice d'émission (call-option). Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours des dettes subordonnées remboursables à hauteur de 1 963 millions d'euros. Par ailleurs, quatre dettes subordonnées ont été émises pour un montant de 1 268 millions d'euros sur l'année 2017.

En 2018, une dette subordonnée émise a fait l'objet d'un remboursement à l'échéance. Cette opération s'est traduite par une diminution de l'encours des dettes subordonnées remboursables à hauteur de 85 millions d'euros. Par ailleurs, cinq dettes subordonnées ont été émises pour un montant de 1 832 millions d'euros sur l'année 2018.



Au 31 décembre 2018, l'échéancier des dettes subordonnées remboursables émises se présente de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Encours au 31/12/2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 à 2028	Au delà de 2028
Dettes subordonnées remboursables	14 405	-	5	-	335	-	12 154	1 911

Au 31 décembre 2017, l'échéancier des dettes subordonnées remboursables émises se présentait de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Encours au 31/12/2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 à 2027	Au delà de 2027
Dettes subordonnées remboursables	12 331	85	-	5	-	339	11 227	675



Dettes subordonnées perpétuelles

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 8 397 millions en contre-valeur euros au 31 décembre 2018. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon ou tous les 5 ans. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon flottant indexé sur Euribor, Libor ou un taux de swap ou un coupon fixe.

Le 13 avril 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'avril 2007, pour un montant de 638 millions d'euros, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,019%.

Le 23 octobre 2017, BNP Paribas SA a remboursé l'émission d'octobre 2007, pour un montant de 200 millions de livres sterling, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,436%.

Le 15 novembre 2017, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 5,125%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 5 ans. En cas de non-remboursement en 2022, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans.

Le 2 juillet 2018, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de juin 2008, pour un montant de 500 millions d'euros, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,781%.

Le 16 août 2018, BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée pour un montant de 750 millions de dollars. Cette émission offre aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7%. Les titres pourront être remboursés à l'issue d'une période de 10 ans. En cas de non-remboursement en 2028, il sera versé semestriellement un coupon indexé sur le taux de swap dollar à 5 ans.

Le 18 septembre 2018, BNP Paribas SA a remboursé l'émission de septembre 2008, pour un montant de 100 millions d'euros, à sa première date de call. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 7,57%.



Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call	31 Déc. 2018	31 Déc. 2017
Octobre 2005	EUR	1000	annuelle	4,875% 6 ans	4,875%	1000	1000
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25% 6 ans	6,250%	349	333
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45% 20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%	150	150
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5% 5 ans	6,5%	524	500
Juin 2007	USD	1100	semestrielle	7,195% 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%	960	916
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%	0	500
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%	0	100
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%	2	2
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%	17	17
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%	61	59
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%	1	1
Juin 2015	EUR	750	semestrielle	6,125% 7 ans	Swap EUR 5 ans + 5,230%	750	750
Août 2015	USD	1500	semestrielle	7,375% 10 ans	Swap USD 5 ans + 5,150%	1309	1249
Mars 2016	USD	1500	semestrielle	7,625% 5 ans	Swap USD 5 ans + 6,314%	1309	1249
Décembre 2016	USD	750	semestrielle	6,750% 5,25 ans	Swap USD 5 ans + 4,916%	655	624
Novembre 2017	USD	750	semestrielle	5,125% 5 ans	Swap USD 5 ans + 2,838%	655	624
Aout 2018	USD	750	semestrielle	7,000% 10 ans	Swap USD 5 ans + 3,980%	655	
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée						8 397	8 074

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Pour les émissions réalisées avant 2015 cette absence de paiement est conditionnée à l'absence de versement sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA et sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les intérêts doivent être versés en cas de distribution de dividende sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels, le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué.



- Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas SA sont des obligations subordonnées perpétuelles remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Caractéristiques des émissions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée :

Date d'émission	Devise	Montant en devise à l'origine (en millions)	Taux	31 décembre 2018	31 décembre 2017
octobre 1985	EUR	305	TMO - 0,25%	254	254
septembre 1986	USD	500	Libor 6 mois + 0,075%	239	228
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée				493	482

Pour les TSDI émis en octobre 1985, d'un nominal de 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

Pour les TSDI émis en septembre 1986, d'un nominal de 500 millions de dollars, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'Administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La Banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.



- Titres participatifs

Les titres participatifs émis en juillet 1984 par BNP Paribas SA pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092 au 31 décembre 2018.



NOTE 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET SUR TITRES

4.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Etablissements de crédit	80 610	51 607
Clientèle	225 125	205 793
Ouverture de crédits confirmés	102 446	96 027
Autres engagements en faveur de la clientèle	122 679	109 766
Engagements de financement donnés	305 735	257 400
Etablissements de crédit	98 537	73 172
Clientèle	47 615	42 511
Engagements de financement reçus	146 152	115 683

4.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE ET SUR TITRES

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Etablissements de crédit	20 155	20 382
Clientèle	96 343	104 752
Engagements de garantie donnés	116 498	125 134
Etablissements de crédit	81 810	84 349
Clientèle	130 766	123 067
Engagements de garantie reçus	212 576	207 416

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Engagements sur titres donnés⁽¹⁾	15 774	14 666
Engagements sur titres reçus⁽¹⁾	27 677	19 366

⁽¹⁾ Les opérations sur titres de transaction sont désormais comptabilisées entre la date de transaction et la date de règlement en engagements sur titres. Les soldes nets comparables au 31 décembre 2017 auraient été respectivement de 15 840 millions d'euros sur les engagements sur titres donnés et 21 472 millions d'euros sur les engagements sur titres reçus.



4.c INSTRUMENTS FINANCIERS DONNES OU REÇUS EN GARANTIE

- Instruments financiers donnés en garantie**

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	50 821	48 278
- Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	19 000	19 000
- Disponibles pour des opérations de refinancement	31 821	29 278
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe	58 950	60 206

Au 31 décembre 2018, la Banque a déposé ou rendu éligibles à un dépôt 50 821 millions d'euros (48 278 millions d'euros au 31 décembre 2017) d'instruments financiers (titres négociables et créances privées) auprès des banques centrales qui sont mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement, dont 36 994 millions d'euros (37 923 millions d'euros au 31 décembre 2017) auprès de la Banque de France dans le cadre du système de Gestion Globale des Garanties couvrant les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et d'emprunts intrajournaliers. Dans ce cadre, la Banque avait mobilisé auprès des banques centrales 19 000 millions d'euros au 31 décembre 2018 (montant inchangé par rapport au 31 décembre 2017).

Les autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière incluent notamment des financements de BNP Paribas Home Loan SFH, pour 33 751 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 34 897 millions d'euros au 31 décembre 2017).

- Instruments financiers reçus en garantie**

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	34 354	28 810



NOTE 5 REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

5.a FRAIS DE PERSONNEL

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2018	Exercice 2017
Salaires et traitements	(4 012)	(4 343)
Charges sociales et fiscales ⁽¹⁾	(1 876)	(1 760)
Participation et Intéressement des salariés	(228)	(238)
Total frais de personnel	(6 116)	(6 341)

(1) Y compris la réévaluation des effets actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi.

Les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi sont imputés en déduction des frais de personnel. Ils s'élèvent à 35 millions d'euros au titre de l'exercice 2018 (43 millions au titre de l'exercice 2017). L'utilisation du CICE est présentée dans le chapitre 7 « Une banque responsable : informations sur la responsabilité économique, sociale, civique et environnementale de BNP Paribas » du document de référence.

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

Effectif, au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
BNP Paribas Métropole	36 720	37 265
<i>dont cadres</i>	<i>25 059</i>	<i>24 703</i>
Succursales hors Métropole	17 579	15 813
Total BNP PARIBAS SA	54 299	53 078



5.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

- **Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies**

En France, BNP Paribas SA cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'Entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 294 millions d'euros pour l'exercice 2018 contre 282 millions d'euros pour l'exercice 2017.

- **Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies**

Les régimes à prestations définies en vigueur chez BNP Paribas SA font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 171 millions d'euros au 31 décembre 2018 (189 millions d'euros au 31 décembre 2017), dont 106 millions d'euros pour les engagements français et 65 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Les actifs de retraite comptabilisés (surplus reconnu et actifs distincts) s'élèvent à 264 millions d'euros au 31 décembre 2018 (155 millions d'euros au 31 décembre 2017).

- *Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite*

- *Régimes de retraite*

En France, BNP Paribas SA verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes de BNP Paribas SA, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 85% en obligations, 7% en actions et 8% en immobilier.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (*Royaume-Uni*), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (*Etats-Unis*). A Hong Kong, une population fermée de collaborateurs bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies avec une garantie de rendement minimum supportée par l'employeur jusqu'au 1^{er} décembre 2018. A compter de



cette date, le rendement garanti a été fixé à 0%. Du fait de cet engagement de rendement, ce plan entre dans le cadre des régimes à prestations définies.

La gestion de certains régimes est assurée par des organismes de gestion indépendants (*Royaume-Uni*). Au 31 décembre 2018, 89% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur des plans situés au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et à Hong Kong. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 14% en actions, 72% en obligations, et 14% en autres instruments financiers.

- *Autres avantages liés à la retraite*

Les salariés de BNP Paribas SA bénéficient de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de BNP Paribas SA.

- *Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi*

En France, BNP Paribas SA n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux Etats-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 15 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 15 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

La Banque a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés fondés sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En 2016, un plan de départ volontaire s'étirant sur trois années (septembre 2016 à septembre 2018) a été mis en place en France pour les activités de CIB.

Les provisions relatives à ces plans s'élèvent à 53 millions d'euros au 31 décembre 2018 (82 millions au 31 décembre 2017).

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plan d'adaptation des effectifs	53	82



NOTE 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.a OPERATIONS REALISEES SUR LE CAPITAL

Les résolutions des Assemblées Générales des actionnaires utilisables au cours de l'exercice sont présentées dans le chapitre 2 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du document de référence.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2016	1 247 002 653	2	2 494 005 306			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 404 830	2	2 809 660	(1)	(1)	01-janv.-16
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	451 903	2	903 806	(1)	(1)	01-janv.-17
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2017	1 248 859 386	2	2 497 718 772			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	939 175	2	1 878 350	(1)	(1)	01-janv.-17
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2018	1 249 798 561	2	2 499 597 122			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.



6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DECEMBRE 2016 AU 31 DECEMBRE 2018

En millions d'euros	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de l'exercice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2016	2 494	23 090	42 350	67 934
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2016			(3 369)	(3 369)
Augmentations de capital	4	85		89
Amortissement dérogatoire - Dotation			4	4
Résultat de l'exercice 2017			3 157	3 157
Capitaux propres au 31 décembre 2017	2 498	23 175	42 142	67 815
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2017			(3 772)	(3 772)
Augmentations de capital	2	47		49
Amortissement dérogatoire - Dotation			4	4
Résultat de l'exercice 2018			5 027	5 027
Capitaux propres au 31 décembre 2018	2 500	23 222	43 401	69 123



6.C NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas SA sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

- Portefeuille de transaction :

En millions d'euros, au	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Instruments dérivés de cours de change	5 020 965	4 905 163
Instruments dérivés de taux d'intérêt	17 235 390	16 612 410
Instruments dérivés sur actions	1 290 807	1 203 087
Instruments dérivés de crédit	879 064	853 283
Autres instruments dérivés	225 733	177 276
Instruments financiers à terme de transaction	24 651 959	23 751 221

Les opérations sur instruments financiers réalisées sur des marchés organisés ou admis en chambre de compensation représentent 44 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2018 (45 % au 31 décembre 2017).

- Stratégie de couverture :

Le montant total des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés en couverture s'établit à 686 468 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 720 597 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

- Valeur de marché :

La valeur de marché de la position nette positive des opérations fermes est évaluée à 9 749 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre une position nette positive de 13 766 millions d'euros au 31 décembre 2017. La valeur de marché de la position nette acheteuse des opérations conditionnelles est évaluée à 3 467 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre une position nette vendeuse de 4 903 millions d'euros au 31 décembre 2017.



6.d INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours au bilan des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En millions d'euros, au	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle et crédit-bail		Total par zone géographique	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017	31 décembre 2018	31 décembre 2017
France	394 245	356 574	236 620	220 662	630 865	577 236
Autres pays de l'Espace Economique Européen	69 580	59 899	80 855	71 435	150 435	131 334
Pays des zones Amérique et Asie	81 392	82 823	128 408	138 415	209 800	221 238
Autres pays	1 439	1 614	4 279	3 502	5 718	5 116
Total des emplois	546 656	500 910	450 162	434 014	996 818	934 924
France	195 131	187 727	263 619	242 984	458 750	430 711
Autres pays de l'Espace Economique Européen	25 136	16 732	123 378	115 773	148 514	132 505
Pays des zones Amérique et Asie	28 907	26 488	173 658	184 333	202 565	210 821
Autres pays	1 180	826	6 572	4 007	7 752	4 833
Total des ressources	250 354	231 773	567 227	547 097	817 581	778 870

Le produit net bancaire de BNP Paribas SA en 2018 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 84 % avec des contreparties appartenant à l'espace économique européen (81 % en 2017).

**6.e ECHEANCES DES EMPLOIS ET RESSOURCES**

<i>En millions d'euros</i>	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Dont provisions	
Emplois							
Caisse, banques centrales et CCP	164 892	729					165 621
Effets publics et valeurs assimilées	190	62 092	15 896	31 983	42 360	(30)	152 521
Créances sur les établissements de crédit	5 648	100 651	38 868	49 088	34 259	(157)	228 514
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	32 518	179 560	46 405	111 001	80 678	(5 644)	450 162
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 121	14 100	22 794	19 206	34 085	(207)	91 306
Ressources							
Dettes envers les établissements de crédit et Banques Centrales et CCP	40 689	110 766	20 484	66 050	12 365		250 354
Opérations avec la clientèle	312 247	205 459	28 863	11 772	8 886		567 227
Dettes représentées par un titre	624	32 224	31 379	39 528	30 204		133 959



6.f ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La création d'implantations par BNP Paribas SA, ou les filiales qui en dépendent au sein du Groupe constitué autour de BNP Paribas SA, dans les Etats considérés comme non coopératifs au sens de l'article 238-O A du CGI et de l'arrêté du 8 avril 2016 modifiant la liste des Etats et territoires non coopératifs est soumise à une procédure spéciale d'autorisation par la Conformité. Ces implantations, conformément au principe d'uniformité et d'universalité du dispositif de contrôle interne du Groupe, et à son principe de « mieux disant déontologique », sont soumises aux règles du Groupe en matière de contrôle des risques de toute nature, de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme et de respect des embargos financiers.

Dénomination	% intérêt	Forme juridique	Nature d'agrément	Activité
Panama				
BNPP SA (Succursale Panama) -en liquidation ⁽¹⁾	100	Branch	Licence bancaire	En liquidation
Brunei				
BNP Paribas Asset Management (B) SDN BHD	98,29	SDN BHD (Private Limited Company)	Investment Advisor License	Gestion d'actifs
Botswana				
RCS Botswana Proprietary Limited	100	Proprietary Limited		Services financiers auxiliaires

(1) Le processus de liquidation de l'entité située au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.



NOTE 7 L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018 ET LA MISE EN DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 23 mai 2019 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

En millions d'euros

Résultat net de l'exercice	5 027
Report à nouveau bénéficiaire	29 262
TOTAL A AFFECTER	34 289
Dividende	3 774
Report à nouveau	30 515
TOTAL AFFECTE	34 289

Le dividende d'un montant de 3 774 millions d'euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas SA - sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2018 - correspond à une distribution de 3,02 euros par action au nominal de 2 euros.



NOTE 8 PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA

Libellé titre	Siren	Dev.	en millions de devises				en millions d'euros (*)				Quote-part de capital détenue en %	Réf.
			Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT(**)	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT(**)		
La tête de groupe de l'ensemble des filiales et participations est BNP PARIBAS SA (siren 662042449)												
I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS												
1. Filiales (détenues à + de 50%)												
Antin Participation 5	433 891 678	EUR	184	(4)	10	9	184	(4)	10	9	100%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
Austin Finance	485 260 640	EUR	799	139			799	139			92%	(1)
3 rue d'Antin 75002 Paris France												
B*Capital	399 223 437	EUR	4	10	3	40	4	10	3	40	100%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
Banca Nazionale Del Lavoro SPA		EUR	2 077	2 809	269	2 463	2 077	2 809	269	2 463	100%	(1)
119 Via Vittorio Veneto 00187 Rome Italie												
Banco BNPP Brasil SA		BRL	1 238	933	347	981	279	210	78	221	100%	(2)
510 Av. Presidente Juscelino Kubitschek, 10° a 13° Andares, Itaim Bibi 04543-906 Sao Paulo Brésil												
Bank BGZ BNPP SA		PLN	147	10 063	19	2 986	34	2 338	4	694	65%	(2)
10/16 ul. Kasprzaka 01-211 Varsovie Pologne												
Bank BNPP Indonesia PT		IDR	3 852 573	1 558 364	250 098	583 443	232	94	15	35	99%	(2)
35 th Floor Menara BCA Grand Indonesia Jl M H Thamrin no 1 - 10310 Jakarta Indonésie												
BNP PUK Holding Ltd		GBP	40	3		-	45	3			100%	(2)
10 Harewood Avenue NW1 6AA Londres Royaume-Uni												



BNPP Asset Management Holding	682 001 904	EUR	23	2 017	97	189	23	2 017	97	189	67%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
BNPP Bank JSC		RUB	5 798	2 534	82	1 354	73	32	1	17	100%	(2)
5 Lesnaya Street, Bld. B Business Center White Square Russian Federation 125047 Moscou Fédération de Russie												
BNPP Canada Corp		CAD	159	430	5	10	102	275	3	6	100%	(2)
1981 avenue Mc Gill Collège H3A 2W8 Montréal Canada												
BNPP Cardif	382 983 922	EUR	150	2 808	319	630	150	2 808	319	630	100%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
BNPP China Ltd		USD	653	605	77	190	570	528	67	165	100%	(2)
25/F Shanghai World Financial Center 100 Century Avenue Shanghai 200120 PRC 200120 Shanghai Chine												
BNPP Colombia Corporacion Financiera SA		COP	133 721	9 098	13 171	44 531	36	2	4	12	94%	(2)
Carrera 8A No 99-51 Edificio World Trade Center, Torre A, Piso 9 Bogota DC Colombie												
BNPP Commodity Futures Ltd		USD	75	277	36	84	65	242	31	73	100%	(2)
10 Harewood Avenue NW1 6AA Londres Royaume-Uni												
BNPP Développement	348 540 592	EUR	119	628	105	142	119	628	105	142	100%	(1)
20 Rue Chauchat 75009 Paris France												
BNPP El Djazair		DZD	10 000	16 081	5 862	17 008	74	119	43	126	84%	(2)
8 Rue de Cirta Hydra 16035 Alger Algérie												
BNPP Espana SA		EUR	52	25	(5)	30	52	25	(5)	30	100%	(2)
4 Calle Emilio Vargas 28043 Madrid Espagne												
BNPP Factor	775 675 069	EUR	6	33	32	116	6	33	32	116	100%	(2)
Immeuble Seine Way, 12-14 rue Louis Blériot 92500 Rueil Malmaison France												



BNPP Factor Sociedade Financeira de Credito SA	EUR	13	66	5	11	13	66	5	11	64%	(2)
3525 Avenida de Boavista											
Edificio Aviz 6ø 4100 Porto											
Portugal											
BNPP Fortis	EUR	10 965	6 008	1 912	4 818	10 965	6 008	1 912	4 818	100%	(1)
3 Montagne du Parc / Warandeborg 3 1000 Bruxelles											
Belgique											
BNPP Home Loan SFH	454 084 211 EUR	285	1	1	3	285	1	1	3	100%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France											
BNPP India Holding Private Ltd	INR	2 608	160	(52)	(30)	33	2	(1)		100%	(2)
1 North Avenue - BNP Paribas House Maker Maxity, Bandra - Kurla Complex											
Bandra (East)											
400 051 Mumbai											
Inde											
BNPP IRB Participations	433 891 983 EUR	46	58	82	84	46	58	82	84	100%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France											
BNPP Ireland Unlimited Co	EUR	902	772	78	80	902	772	78	80	100%	(2)
5 George's Dock											
IFSC											
Dublin 1											
Irlande											
BNPP Lease Group Leasing Solutions SPA	EUR	204	(39)	(27)	38	204	(39)	(27)	38	74%	(2)
3 Piazza Lina Bo Bardi 20124 Milan Italie											
BNPP Malaysia Berhad	MYR	650	74	68	143	137	16	14	30	100%	(2)
Level 48, Vista Tower											
The Intermark											
182 Jalan Tun Razak											
50400 Kuala Lumpur											
Malaisie											
BNPP Personal Finance	542 097 902 EUR	530	5 827	60	1 574	530	5 827	60	1 574	100%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France											
BNPP Prime Brokerage International Ltd	USD		644	54	196		562	47	171	100%	(2)
c/o Marsh Management Services (Dublin) Limited 25/28 Adelaide Road Dublin 2 Irlande											



BNPP Public Sector SCF	433 932 811	EUR	24	2	1	6	24	2	1	6	100%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
BNPP Real Estate	692 012 180	EUR	383	343	113	885	383	343	113	885	100%	(2)
167 Quai de la Bataille de Stalingrad 92867 Issy Les Moulineaux France												
BNPP Réunion	428 633 408	EUR	25	9	4	48	25	9	4	48	100%	(2)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
BNPP SB Re		EUR	250	109	8	12	250	109	8	12	100%	(2)
16 Rue Edward Steichen L - 2540 Luxembourg Luxembourg												
BNPP Securities Asia Ltd		HKD	2 429	(1 472)	(123)	367	271	(164)	(14)	41	100%	(2)
59-63/F II International Finance Centre 8 Finance Street Central Hong-Kong Hong Kong												
BNPP Securities Japan Ltd		JPY	201 050	19 514	14 016	32 296	1 601	155	112	257	100%	(2)
GranTokyo North Tower 1-9-1 Marunouchi, Chiyoda-ku 100-6740 Tokyo Japon												
BNPP Securities Korea Co Ltd		KRW	250 000	(3 646)	9 864	27 082	196	(3)	8	21	100%	(2)
24, 25FL, State Tower Namsan, 100, Toegye-ro, Jung-gu Seoul 100-052 République de Corée												
BNPP Securities Services	552 108 011	EUR	183	666	128	1 786	183	666	128	1 786	95%	(1)
3 Rue d'Antin 75002 Paris France												
BNPP Suisse SA		CHF	320	1 647	35	455	284	1 463	31	404	100%	(2)
2 Place de Hollande 1211 Genève 11 Suisse												
BNPP UK Holdings Ltd		GBP	1 227	200	13	16	1 366	222	15	18	100%	(2)
10 Harewood Avenue NW1 6AA Londres Royaume-Uni												
BNPP USA Inc		USD	15 060	2 337	67	262	13 146	2 040	59	229	100%	(2)
787 Seventh Avenue NY 10019 New York Etats-Unis												



BNPP VPG Master LLC 787 Seventh Avenue NY 10019 New York Etats-Unis	USD	29	20	1	1	26	17	1	1	100%	(2)
BNPP Yatirimlar Holding AS Ankara caddesi, Büyük Kelkit Han n° 243, Kat 5 Sirkeci, Eminönü/Fatih Istanbul Turquie	TRY	1 032	(10)	21	22	170	(2)	4	4	100%	(2)
Compagnie Financière Ottomane SA 44 Avenue JF Kennedy L - 1855 Luxembourg Luxembourg	EUR	9	467	2	3	9	467	2	3	97%	(2)
Financière des Italiens 41 Avenue de l'Opéra 75002 Paris France	422 994 954 EUR	412	-192	1	(2)	412	-192	1	(2)	100%	(1)
Financière des Paiements Electroniques 18 avenue Winston Churchill 94220 Charenton le pont France	753 886 092 EUR	1	69	(3)	36	1	69	(3)	36	95%	(2)
Financière du Marché Saint Honoré 37 Place du Marché Saint-Honoré 75001 Paris France	662 047 513 EUR	107	(2)	(4)		107	(2)	(4)		100%	(1)
Harewood Helena 1 Ltd 10 Harewood Avenue NW1 6AA Londres Royaume-Uni	USD	69	26	2	4	60	23	2	4	100%	(3)
Human Value Developers Private Ltd Lodha iThink Techno Campus, 10th Flr, Beta Bldg Off. JVLR, Opp. Kanjurmarg Rly Stn, Kanjurmarg (E), Mumbai – 400 042, Maharashtra	INR	2 346	(19)			29				100%	(2)
International Factors Italia SPA 15 Via Vittor Pisani 20124 Milan Italie	EUR	56	627	30	105	56	627	30	105	100%	(2)
Lion International Investments SA 30 Viale Altiero Spinelli 00157 Rome Italie	EUR	110	312	1	2	110	312	1	2	100%	(2)
Natiocredibail 12 rue du Port 92000 Nanterre France	998 630 206 EUR	32	59	15	30	32	59	15	30	100%	(2)



Opéra Trading Capital	433 998 085	EUR	600	3	(26)	3	600	3	(26)	3	100%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
Optichamps	428 634 695	EUR	411	(169)	1	(2)	411	(169)	1	(2)	100%	(1)
41 Avenue de l'Opéra 75002 Paris France												
Parilease	339 320 392	EUR	129	268	(14)	1	129	268	(14)	1	100%	(2)
41 Avenue de l'Opéra 75002 Paris France												
Participations Opéra	451 489 785	EUR	410	(183)		(2)	410	(183)		(2)	100%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
Sagip		EUR	657	3 296	22	33	657	3 296	22	33	100%	(2)
3 Montagne du Parc 1000 Bruxelles Belgique												
Sharekhan Ltd		INR	4 711	11 425	(584)	4 305	59	143	(7)	54	73%	(2)
Lodha iThink Techno Campus, 10th Floor, Beta Building Off. JVLR, Opp. Kanjurmarg Railway Station, Kanjurmarg(E) Mumbai – 400042 Inde												
SNC Taitbout Participation 3	433 912 250	EUR	792	(314)	(174)	(1)	792	(314)	(174)	(1)	100%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
Société Orbaisienne de Participations	428 753 479	EUR	311	(105)	1	19	311	(105)	1	19	100%	(1)
1 Boulevard Haussmann 75009 Paris France												
UCB Bail 2	329 654 784	EUR	105	9		0	105	9		0	100%	(2)
12 Rue du Port 92000 Nanterre France												
UkrSibbank Public JSC		UAH	5 069	(1 110)	2 629	5 883	160	(35)	83	185	60%	(2)
7 Andreevskaya Street 04070 Kiev Ukraine												

(*) Conversion au cours du 31/12/2018

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2018

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2018

(3) Données sociales au 31/12/2017



Libellé titre	Siren	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT ^(*)	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	PNB ou CA HT ^(*)	Quote-part de capital détenue	Réf.
			en millions de devises				en millions d'euros ^(*)				en %	
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)												
Bank of Nanjing		CNY	8 482	51 307	9 761	24 938	1 077	6 516	1 240	3 167	15%	⁽³⁾
50 Huaihai Road												
210005 Nanjing												
Chine												
BGL BNPP		EUR	713	6 271	339	826	713	6 271	339	826	16%	⁽²⁾
50 Avenue J.F. Kennedy												
2951 Luxembourg												
Luxembourg												
Credit Logement	302493275	EUR	1 260	491	121	239	1 260	491	121	239	17%	⁽³⁾
50 Boulevard de Sébastopol												
75003 Paris												
France												
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd (Groupe)		INR	238	5 336	776	3 680	3	67	10	46	33%	⁽³⁾
34/659-P Civil Line Road												
Padivattom												
Kochi												
682024 Kerala												
Inde												
Verner Investissements	388271298	EUR	15	323	32	0	15	323	32	0	50%	⁽²⁾
95 Rue de la Boétie												
75008 Paris												
France												
BNPP Leasing Solutions		EUR	1 815	315	234	213	1 815	315	234	213	50%	⁽²⁾
16 rue Edward Steichen												
2540 Luxembourg												
Luxembourg												

(*) Conversion au cours du 31/12/2018.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2018.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2018.

(3) Données sociales au 31/12/2017.



En millions d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations				
Valeur Comptable des titres détenus				
Valeur brute	18 509	52 639	621	2 520
Valeur Nette	17 583	45 701	611	2 367
Montants des prêts et avances accordés	36 471	17 051	118	798
Montants des cautions et avals donnés	35 466	5 552	0	18
Montants des dividendes encaissés	1 778	2 316	61	278



Note 9 INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA EN 2018 PORTANT SUR AU MOINS 5 % DU CAPITAL DE SOCIETES FRANÇAISES

Franchissement de seuil supérieur à 5% du capital		
Ncoté	CLARISSE	SA
Ncoté	METRON SAS	SAS
Franchissement de seuil supérieur à 10% du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 20% du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 33.33% du capital		
Ncoté	L2M COINVEST	SAS
Franchissement de seuil supérieur à 50% du capital		
Néant		
Franchissement de seuil supérieur à 66.66% du capital		
Ncoté	BNP PARIBAS AGILITY CAPITAL	SASU
Ncoté	LA SCALA BAIL SAS	SAS